

A - DEFINITION DE LA PART DE L'ACTIVITE DE R&D DANS L'INSTITUTION

La recherche et le développement expérimental englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications.

- Les travaux de création se définissent non par la nature des activités mais par l'objectif poursuivi : obtention de connaissances nouvelles, élaboration, mise au point de procédés nouveaux, amélioration de procédés ou produits existant déjà.
- Les travaux entrepris de façon « systématique » impliquent un minimum d'organisation et de moyens.

La R & D doit être distinguée des activités connexes qu'il s'agisse des activités de production et de vente de biens ou services, ou des activités d'enseignement. Le critère le plus général permettant de faire cette distinction est l'existence d'une capacité créative fondée sur des méthodes scientifiques et techniques. L'activité de recherche doit donc être évaluée et distinguée des autres activités le cas échéant.

• Dans le domaine des activités industrielles, il convient d'exclure soigneusement les activités qui, bien que faisant sans aucun doute partie du processus d'innovation technologique, font rarement appel à la R&D : c'est le cas des demandes de brevets et de recherche d'antériorité, de la mise au point de l'outillage, des études de marché.

• Dans le domaine de la recherche publique, pour opérer la distinction, on peut s'appuyer sur les exemples suivants : des relevés de température et de pression atmosphérique ne font partie de la R&D que s'ils s'intègrent dans un processus d'études et de recherche sur les changements climatiques. De même, dans le domaine médical, les analyses biologiques courantes ne sont pas comprises dans la R&D puisqu'elles ne décrivent l'état des personnes que de façon limitée et à des moments donnés.

• Dans les institutions d'enseignement supérieur, la recherche et l'enseignement sont toujours liés, car la plupart des professeurs exercent ces deux activités, et les bâtiments, instruments et équipements servent presque toujours simultanément à la recherche et à l'enseignement. En l'absence de renseignement complet et précis, la mesure de la part de R&D est estimée forfaitairement à 50% du temps de travail consacré à cette activité par le personnel enseignant.

Veillez répondre ci-dessous

Objet de votre institution :

.....
.....

*Si l'activité de votre institution n'est pas exclusivement consacrée à la R&D, indiquez brièvement les critères qui vous permettent d'estimer la part RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EXPERIMENTAL dans l'ensemble de votre budget (effectifs de chercheurs, service et budget individualisés, programmation, etc...). **Seule la partie R&D doit être retenue dans les tableaux suivants.***

.....
.....
.....

B - NATURE DES DEPENSES DE R&D PAR CATEGORIE DE RECHERCHE ET LOCALISATION

On distingue, au sein de la R&D, trois types d'activités.

• **Les travaux de recherche fondamentale** : ce sont ceux qui concourent à l'analyse des propriétés, des structures, des phénomènes physiques et naturels, en vue d'organiser en lois générales, au moyen de schémas explicatifs et de théories interprétatives, les faits dégagés de cette analyse. Ces travaux sont entrepris soit par pure curiosité scientifique (recherche fondamentale libre), soit pour apporter une contribution théorique à la résolution de problèmes techniques (recherche fondamentale orientée).

• **La recherche appliquée** : elle est entreprise, soit pour discerner les applications possibles des résultats d'une recherche fondamentale, soit pour trouver des solutions nouvelles permettant d'atteindre un objectif déterminé choisi à l'avance. Elle implique la prise en compte des connaissances existantes et leur extension dans le but de résoudre des problèmes particuliers. Le résultat d'une recherche appliquée consiste en un modèle probatoire de produit, d'opération ou de méthode.

• **Le développement expérimental** : c'est l'ensemble des travaux systématiques fondés sur des connaissances obtenues par la recherche ou l'expérience pratique, effectués en vue de la production de nouveaux matériaux, dispositifs, produits, procédés, systèmes, services ou en vue de leur amélioration substantielle.

	<i>En pourcentage</i>
Recherche fondamentale
Recherche appliquée
Développement expérimental
TOTAL des dépenses	100 %

Veillez indiquer le département de localisation du laboratoire de recherche le plus important, situé ou non au siège :

C 1- DEPENSES INTERIEURES H.T. DE R&D PAR NATURE DE CHARGE

Les dépenses intérieures correspondent aux travaux de R&D exécutés par votre institution sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds

• Les dépenses de personnels de R&D rémunérés par l'institution, y compris les doctorants quand ils sont pris en charge. Ces dépenses comprennent l'ensemble des traitements ainsi que la totalité des charges (sociales et fiscales) qui leurs sont liés. Dans le tableau ci-dessous la masse salariale demandée est celle qui correspond aux équivalents temps plein recherche déclarés (cf. tableau E2 colonnes A+B page 5). Les salaires des personnels accueillis sont déclarés par l'organisme financeur.

• Les autres dépenses courantes, c'est-à-dire tous les achats y compris le petit matériel inférieur à 1 000 €, les dépenses de consommables, la location de matériel et les sous-traitances ayant pour but de promouvoir des travaux intérieurs de R&D, mais que l'exécutant (le sous-traitant) ne pourra considérer comme une dépense de recherche (exemple : prestations de services en informatique, expertises). Les amortissements sont à exclure.

• Les achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D (même si ceux-ci sont mis à disposition d'autres institutions ou organismes) ainsi que les opérations immobilières réalisées dans l'année (hors amortissement). C'est donc l'investissement qui fait partie de la dépense intérieure de recherche.

Les dépenses engagées dans le cadre de laboratoires communs, laboratoires et équipes de recherche associées, ou toute autre formule d'association qui ne donne pas lieu à création d'une personne morale différente (exemple : laboratoires associés du CNRS) doivent être comptabilisées dans les dépenses intérieures.

Quand l'activité n'est pas exclusivement de la R&D, il faut procéder à l'évaluation des frais généraux qui permettent l'exécution des travaux de R&D. Dans le cas des institutions à vocation de financement de la recherche, ce montant ne peut être que très faible.

Dépenses intérieures de R&D par nature de charge en 2020	En milliers d'euros
Dépenses de personnel de R&D (y compris les charges sociales et fiscales)	
Autres dépenses courantes liées aux travaux intérieurs de R&D (H.T.)	
Équipements propres à la R&D (H.T.)	
Opérations immobilières propres à la R&D (H.T.)	
Total des dépenses intérieures (H.T.)	

C2 - DEPENSES EXTERIEURES H.T. DE R&D

Les dépenses extérieures correspondent aux travaux de R&D financés par votre institution et exécutés en dehors d'elle. Elles comprennent :

- les sous-traitances de recherche sur le territoire national qui donnent lieu à des contrats de R&D ;
- les montants versés pour soutenir de la recherche ;
- les dépenses de recherche effectuées à l'extérieur du territoire national y compris les versements à des organisations internationales situées à l'étranger.

Dépenses extérieures effectuées pour des travaux de R&D exécutés en 2020 pour le compte de votre institution par :	En milliers d'euros
des établissements d'enseignement supérieur (universités et grandes écoles, Comue))	
Des CHU et des CLCC (centres de lutte contre le cancer)	
le CNRS	
des organismes publics	
des entreprises ou des centres techniques professionnels implantés en France	
des fondations et associations (hors centres techniques)	
des entreprises implantées à l'étranger	
des organismes ou universités implantés à l'étranger	
Total des dépenses extérieures (H.T.)	
C 3 Total des dépenses (H.T.) = somme des dépenses intérieures +dépenses extérieures	

D - LES RESSOURCES H.T. CONSACREES A LA R&D

Les ressources sont constituées par :

- **Les dotations** spécifiquement inscrites pour chaque institution au budget de l'état et destinées aux activités de R&D à l'exception des aides fiscales dédiées à l'innovation comme le crédit impôt recherche (CIR) ou les aides aux jeunes entreprises innovantes.

- **Les « autres ressources »**, il s'agit des sommes reçues au titre des contrats, conventions ou subventions, catégories de ressources qui obligent l'exécutant à respecter un programme de recherche, ou à construire un équipement donné.

- **Les financements propres** comprennent les produits de l'institution (ventes de publications, produits des laboratoires de services, redevances et recettes provenant de l'exploitation d'inventions), les dons et legs non affectés, les ventes de déchets, les produits accessoires (revenus d'immeubles, prestations de services, etc...) et les produits financiers (intérêts des prêts).

RESSOURCES HORS TAXES CONSACREES A LA R&D EN 2020	En milliers d'euros
1 - Dotations inscrites pour votre institution au budget de l'Etat	
2 - Autres ressources hors taxes reçues en 2020 pour des travaux de R&D effectués par votre organisme en provenance :	
des établissements d'enseignement supérieur (universités et grandes écoles, Comue)	
des CHU (centre hospitaliers et universitaires) et des CLCC (centres de lutte contre le cancer)	
du CNRS	
de l'agence nationale de la recherche ANR	
d'administrations et d'autres organismes publics (INSERM, INRA, INRIA, CEA, CNES, ADEME, ANDRA, ONERA, ANRU, Bpifrance, CDC, FranceAgrimer, etc.) y compris les conventions CIFRE	
Régions (administration territoriale)	
Autres administrations territoriales départements, communes, communautés urbaines...)	
d'entreprises françaises ou de centres techniques professionnels implantés en France	
des fondations et associations (hors centres techniques)	
des entreprises implantées à l'étranger	
de l'Union européenne (PCRD, Fonds structurels, FEDER, autres...)	
d'autres organisations internationales	
d'organismes d'Etat ou universités implantés à l'étranger	
3 - Auto financement de la R&D	
- dont cotisations volontaires	
Total des ressources consacrées à la R&D (H.T.) 1+2+3	

E - LES EFFECTIFS DE R&D

Les catégories

- 1) **Les chercheurs, y compris les enseignants-chercheurs**, d'après les définitions internationales, sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés. Tout en respectant cette définition, dans le cas français, les qualifications concernées sont : les catégories de chercheurs, d'ingénieurs de recherche, les jeunes chercheurs en post-doc, les médecins hospitaliers ou universitaires, les ingénieurs et les cadres supérieurs participant à des travaux de R&D (animation d'équipes de recherche par exemple).

- 2) **Les doctorants, étudiants en Master** uniquement ceux rémunérés par l'établissement.

- 3) **Les personnels de soutien technique** : sont des personnes dont les tâches requièrent des connaissances et une expérience technique. Elles participent à la R&D en exécutant des tâches scientifiques et techniques faisant intervenir l'application de principes et de méthodes opérationnelles, généralement sous le contrôle de chercheurs. Dans les classifications françaises, elles correspondent le plus souvent à des ingénieurs d'études, des assistants-ingénieurs et des techniciens.

- 4) **Autres personnels** : personnel de soutien administratif et de service.

Distinction entre le lieu de travail et l'organisme rémunérateur

Il s'agit de dissocier l'affectation des personnels de leur rémunération en distinguant les personnels "rémunérés par" et "travaillant dans".

- **L'effectif rémunéré par l'organisme** (A+B de E1 et E2) comprend tous les personnels payés sur postes budgétaires, sur crédits de fonctionnement, sur vacations ou sur contrats qu'ils travaillent ou non dans l'unité. Il inclut également les doctorants ou post-doctorants au titre de leurs travaux si ceux-ci sont rémunérés par l'institution.

- **L'effectif travaillant dans l'organisme** sur le territoire national (A+C de E1 et E2) comprend les personnels rémunérés par l'institution et travaillant en son sein (A) et les personnels accueillis (C) quel que soit l'organisme payeur, qu'il s'agisse d'un autre organisme, d'entreprises ou d'organismes étrangers. On classera dans la colonne C les enseignants-chercheurs directement payés par leur ministère de tutelle. Il en est de même pour les doctorants qui bénéficient d'une allocation de recherche.

E1 - EN PERSONNES PHYSIQUES

Il s'agit de comptabiliser tout le personnel participant aux travaux de R&D : chercheurs ayant la responsabilité de mener des recherches ainsi que les doctorants et les autres personnels qui contribuent directement ou indirectement à la réalisation de ces travaux.

En personnes physiques au 31.12.2020

A - Personnel rémunéré par l'institution et travaillant en son sein	Chercheurs, ingénieurs et cadres	Doctorants bénéficiant d'un financement	Ingénieurs d'études, assistants-ingénieurs, techniciens, assimilés	Autres personnels	TOTAL
Hommes					
Femmes					
Total rémunéré et travaillant au sein de votre entité					
B - Personnel rémunéré par l'institution mais travaillant à l'extérieur					
Hommes					
Femmes					
Total rémunéré et travaillant à l'extérieur					
C - Personnel non rémunéré par l'institution mais accueilli en son sein					

E 2 - EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN RECHERCHE

Pour une évaluation correcte du potentiel humain de R&D, il est nécessaire de raisonner en équivalent temps plein recherche annuel afin de tenir compte des temps partiels et de la pluralité des activités des chercheurs (recherche, enseignement, soins, etc.). Cela s'applique en particulier aux personnes n'ayant pas travaillé à plein temps, arrivées ou parties en cours d'année ou encore n'ayant consacré qu'une partie de leur temps à la R&D. Cela revient à pondérer l'effectif moyen par la part de temps effectivement consacré à la recherche. Les équivalents temps plein sont le plus souvent égaux ou inférieurs aux personnes physiques.

En équivalent temps plein recherche sur l'année 2020

A - Personnel rémunéré par l'institution et travaillant en son sein	Chercheurs, ingénieurs et cadres	Doctorants bénéficiant d'un financement	Ingénieurs d'études, assistants ingénieurs, techniciens, assimilés	Autres personnels	TOTAL
Hommes					
Femmes					
Total rémunéré et travaillant au sein de votre association					
B - Personnel rémunéré par l'institution mais travaillant à l'extérieur					
Hommes					
Femmes					
Total rémunéré et travaillant à l'extérieur					
C - Personnel non rémunéré par l'institution mais accueilli en son sein					

F - REPARTITION, PAR DISCIPLINES D'ACTIVITE, DES CHERCHEURS ET DOCTORANTS REMUNERES PAR L'INSTITUTION EN PERSONNE PHYSIQUE

(COLONNES A+B DU TABLEAU E1 = PERSONNEL REMUNERE TRAVAILLANT DANS + PERSONNEL REMUNERE TRAVAILLANT A L'EXTERIEUR)

En personnes physiques au 31.12.2020	Correspond à la 1 ^{ère} colonne des lignes A+B du tableau E1	Correspond à la 2 ^{ème} colonne des lignes A+B du tableau E 1
DISCIPLINES D'ACTIVITE	Chercheurs, ingénieurs et cadres	Doctorants
MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE (conception de logiciel)		
SCIENCES PHYSIQUES		
CHIMIE		
SCIENCES DE L'INGENIEUR : informatique, automatique, traitement du signal, électronique, photonique, optronique, génie électrique		
Mécanique, génie des matériaux, acoustique, génie civil, mécanique des milieux fluides, thermique, énergétique, génie des procédés		
SCIENCES DES MILIEUX NATURELS OU DE L'UNIVERS (terre, océan, atmosphère, espace)		
SCIENCES DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION		
SCIENCES DE LA VIE FONDAMENTALE		
SCIENCES MEDICALES ET ODONTOLOGIQUES		
SCIENCES SOCIALES (psychologie, sociologie, démographie, anthropologie, ethnologie, géographie, aménagement de l'espace, économie, gestion, sciences politiques, sciences juridiques, STAPS)		
SCIENCES HUMAINES (philosophie, histoire, archéologie, littérature, linguistique, langues, sciences de l'art,)		
GESTION DE LA R&D		
TOTAL (personnes physiques)		
dont titulaire d'un doctorat de 3 ^{ème} cycle		

G – VALORISATION DE LA RECHERCHE

REDEVANCE SUR TITRES DE PROPRIETE INTELLECTUELLE (brevets, licences, certificat d'obtention végétale ou animale...)

Redevances perçues en 2020 en K€	
----------------------------------	--

H. PARTICIPATION AUX PROGRAMMES INVESTISSEMENTS D'AVENIR DANS LE CADRE D'ACTIVITES DE R&D

Cette question est indépendante des questions concernant les ressources consacrées à la R&D.

Doivent être ici mentionnés les versements reçus en qualité de partenaire à un projet d'investissement d'avenir (LABEX, EQUIPEX, IDEX, I-SITE, Institut Carnot, IHU, RHUIRT etc.) sans en être coordinateur ni gestionnaire.

Montant total des projets :

Noms et types du projet :

Montant total pour votre établissement (en k€)	Part effectivement encaissée par votre établissement en 2020 (en k€)

Afin de mesurer la charge pesant sur vous, veuillez indiquer approximativement le temps pris pour répondre à ce questionnaire (collecte des informations et remplissage du questionnaire):

[] heures [] minutes